

BERGER, C. (2004). Préface. In C. Berger (éd.), *L'enseignement spécialisé en Suisse romande et au Tessin* (pp. 7-8). Lucerne : Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)

## Préface

L'édition précédente de cet ouvrage qui est entre vos mains a été préfacée par mon prédécesseur, M. Jean-Marie Boillat. Il m'appartient donc de reprendre le flambeau d'un message particulier au nom de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

La volonté de la Conférence d'assurer un enseignement spécialisé et des prestations associées de qualité dans notre région ne s'est pas relâchée au cours des dernières années. Au contraire, à la faveur des nouveaux statuts de la CIIP, de 1996, la Conférence a publié son plan quadriennal 2001 – 2004 dans lequel on notera :

*Examiner l'opportunité de la mise en place d'une offre coordonnée pour l'éducation et la scolarisation des enfants sourds.*

*Les travaux menés depuis lors visent à :*

Définir et adopter une conception d'ensemble pour l'éducation et la formation des enfants sourds.
---

Proposer un réseau romand de prise en charge des appuis spécifiques à la scolarisation des enfants sourds.
--

Examiner la pertinence d'un accord intercantonal.
---

La commission de l'enseignement spécialisé (CES) a vu son mandat confirmé par une décision de la CIIP, du 27 mai 1999. Le présent ouvrage résulte directement d'une des missions de la commission, à savoir dresser un état de la situation en matière d'enseignement spécialisé.

La réalisation du plan quadriennal de la CIIP, évoqué ci-dessus, a permis de préparer un concept romand pour assumer les responsabilités dues à la prise en charge des enfants sourds et malentendants. *Cet objectif demeure et l'année 2004 restera un moment significatif en vue de sa concrétisation sous réserve peut-être des retombées de la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons qui ne sont pas connues.*

Le retrait annoncé de la Confédération dans le subventionnement des prestations de prise en charge des enfants handicapés va mettre les cantons, en particulier ceux de la Suisse romande et du Tessin, dans une situation où les solutions concertées et communes deviennent encore plus essentielles. Il en va de la survie de la mission même de l'enseignement spécialisé et de l'intégration des enfants différents et/ou handicapés.

Je formule mes vœux pour que chacune et chacun, au niveau de son action, autorités, chefs de service ou d'office, enseignants, animateurs, éducateurs sauront prendre leurs responsabilités afin que nous puissions continuer d'assurer la tâche d'éducation et de formation des élèves en difficulté.

*Été 2004*

*Christian Berger*